

**Question avec demande de réponse orale O-000072/2018  
à la Commission**

Article 128 du règlement

**Malin Björk**

au nom du groupe GUE/NGL

**Tanja Fajon**

au nom du groupe S&D

**Petras Auštrevičius, Sophia in 't Veld, Marietje Schaake**

au nom du groupe ALDE

**Terry Reintke**

au nom du groupe Verts/ALE

Objet: Mise en oeuvre des lignes directrices du Conseil relatives aux personnes LGBTI en ce qui concerne la situation en Tchétchénie

Les lignes directrices de l'Union relatives aux personnes LGBTI représentent un outil essentiel permettant de lutter contre la persécution des personnes LGBTI en dehors de l'Union, et de promouvoir les droits de l'homme, y compris ceux des personnes LGTBI, dans le monde entier.

Au cours de l'année 2017, on a dénombré plusieurs persécutions de grande ampleur à l'encontre de personnes (perçues) comme LGTB, plus particulièrement en Tchétchénie et en Azerbaïdjan. En avril 2018, cela faisait exactement un an que le quotidien russe Novaya Gazeta avait rapporté des faits concernant une centaine d'hommes qui étaient détenus, car soupçonnés d'être des personnes LGTB, dans des prisons clandestines en Tchétchénie et en Russie et avaient subi des actes de torture et d'humiliation.

Il n'en demeure pas moins que, malgré des témoignages accablants livrés par plus d'une centaine de victimes, dont une s'est exprimée publiquement, aucune enquête indépendante et transparente n'a été menée, alors que les autorités tchéchènes continuent de débiter un discours haineux contre les personnes LGTB.

- Quelles mesures la Commission européenne a-t-elle prises l'an dernier afin de résoudre cette crise persistante?
- Plus précisément, quelles démarches la Commission a-t-elle entreprises pour soutenir la société civile et inviter le gouvernement russe à ouvrir une enquête transparente et indépendante, et offrir un soutien et une réparation appropriés aux victimes?
- Comment la Commission s'assure-t-elle du respect des droits de l'homme en faveur des personnes LGTBI, en Russie et ailleurs, dans le cadre des lignes directrices de l'Union relatives aux personnes LGTB?

Dépôt: 25.6.2018

Transmission: 27.6.2018

Echéance: 4.7.2018